

Dossier n° : 207406

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE NEUF JUIN

À LA REQUÊTE DE :

La [REDACTED] inscrite que la liste nationale demeurant [REDACTED], prise en la personne de [REDACTED],

Agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la société [REDACTED] SAS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro [REDACTED] dont le siège social est à PARIS [REDACTED] ayant pour activité restauration, plats à emporter, traiteur, désigné à cette fonction par jugement rendu le 17 septembre 2025 par le Tribunal des Affaires Economiques de Paris,

Et agissant en vertu d'une ordonnance rendue par le Tribunal des Affaires Economiques de Paris en date du 8 avril 2026 ordonnant la vente aux enchères publiques en la forme de saisie immobilière en un lot d'enchères par-devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Paris par le Ministère de la SASU ETHIC ALL ERIC ASSOULINE, Avocat, 15 boulevard Richard Lenoir à PARIS 11^{ème} du lot suivant : à VILLENEUVE SAINT GEORGES (Val de Marne-94190), 260 rue de Paris et rue Danton, une maison élevée sur terre-plein composée d'un rez-de-chaussée comportant hall d'entrée, bureau et atelier, d'un premier étage comportant un appartement composé de cuisine, deux chambres, salon, salle à manger, WC, salle de bains, débarras et terrasse avec véranda.

Que dans le cadre de cette vente aux enchères, il me requiert de dresser le procès-verbal descriptif desdits biens.

DÉFÉRANT À CETTE ORDONNANCE :

Je, **Denis CALIPPE**, Huissier de Justice associé **qualifié commissaire de justice** au sein de la SCP CALIPPE & ASSOCIES près le Tribunal Judiciaire de PARIS, y demeurant **416, rue Saint Honoré PARIS 75008**, soussigné,

Me suis rendu ce jour 9 juin 2026 au 260 rue de Paris à VILLENEUVE SAINT GEORGES, où, en présence de :

- Madame [REDACTED] Présidente de la société [REDACTED] société en liquidation, et Présidente de la [REDACTED] locataire des locaux du 260 rue de Paris,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

EXTERIEUR :

Ce pavillon dispose d'une cour, d'un accès sur la rue Danton par portail coulissant, et d'une terrasse côté rue de Paris.

Une terrasse couverte.





REZ-DE-CHAUSSEE :

Le local a été divisé en plusieurs espaces.

Laboratoire :

L'espace principal est utilisé comme laboratoire à usage de cuisine, avec tout un ensemble de matériels de cuisine, et notamment pianos, grills, évier, dessertes, le tout étant en inox.

Les murs sont recouverts d'un habillage en inox, l'ensemble est propre et en bon état.

Au sol, un revêtement en carrelage avec caniveau d'évacuation pour les eaux.

Faux-plafond en dalles fibro-minérales posées sur rails, avec un éclairage par spots encastrés.

Une grande hotte électrique a été installée sur un pan de mur.

Ce local est éclairé par des fenêtres à double vitrage donnant sur la rue de Paris, l'ensemble est en bon état.

Lieu de stockage :

Un deuxième espace est aménagé comme lieu de stockage de matériels, avec notamment des compresseurs, un groupe froid, divers matériels entreposés.

Le sol est carrelé.

Les murs sont recouverts en partie basse de carrelage, et en partie haute de papier peint ou de peinture.

Faux-plafond en dalles fibro-minérales avec éclairages encastrés.

Fenêtre et porte vitrée PVC double vitrage, bon état.

Quai de livraison et chambres froides :

Il s'agit d'un espace situé à l'arrière du local.

On y accède par une porte équipée d'un rideau électrique qui donne accès directement au quai de livraison.

Sur la droite se trouvent les chambres froides, chambre positive et chambre négative. Il s'agit de matériel récent et en bon état.

Un deuxième laboratoire est situé en limite de ces chambres froides.

Un dégagement donne accès à des sanitaires équipés d'une cuvette WC avec chasse d'eau, et un petit lave-mains.

Un escalier métallique en colimaçon donne accès à l'appartement situé au premier étage.





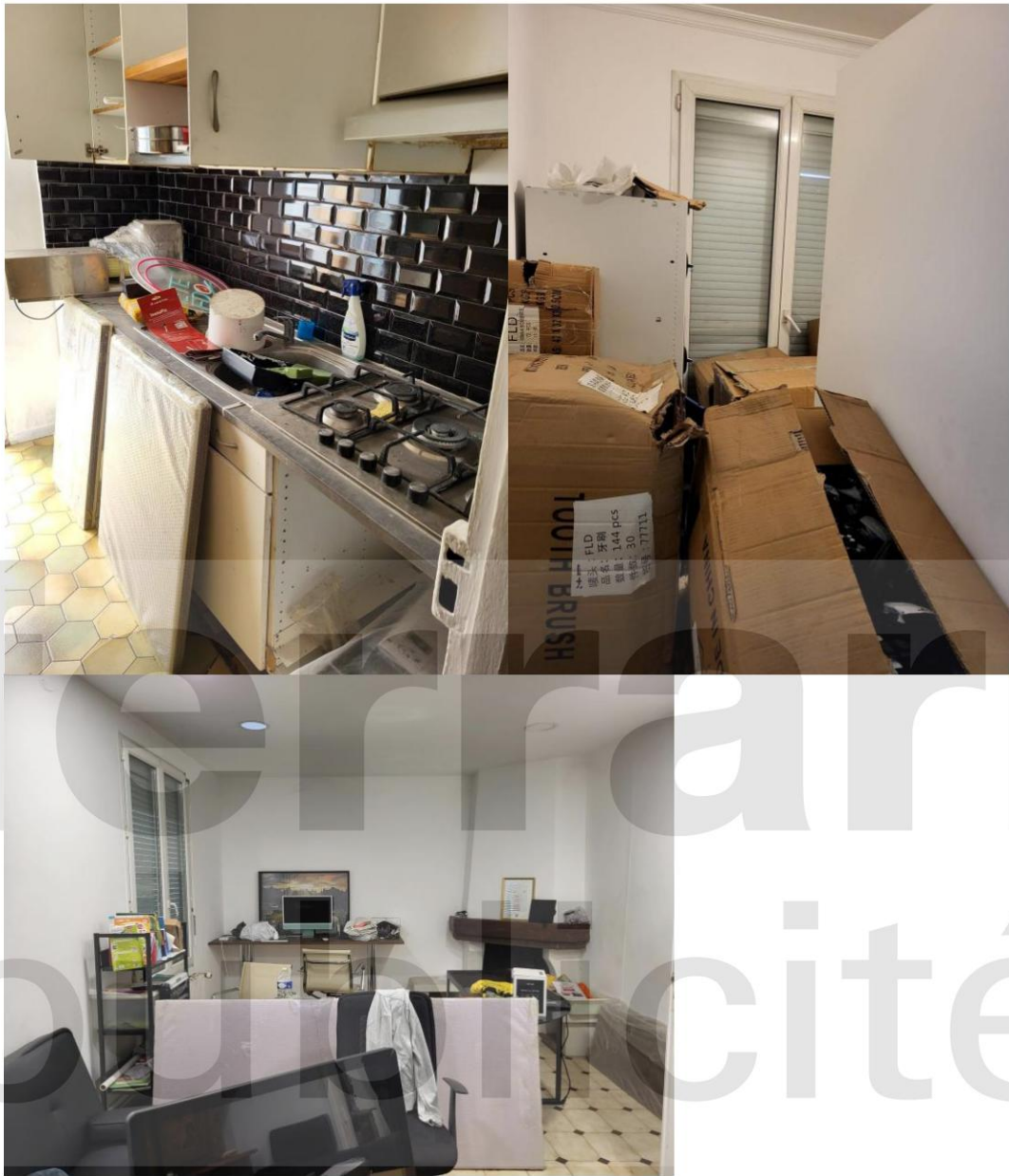


APPARTEMENT 1^{er} ETAGE :

Cet appartement n'est plus utilisé à usage d'habitation, mais il est utilisé à usage de stockage.

Il comprend un palier avec un dégagement permettant d'accéder à une porte donnant sur la terrasse extérieure et un escalier extérieur, trois pièces à usage de chambres et de rangement, un deuxième escalier permet d'accéder au deuxième étage situé sous toiture.

L'appartement est équipé d'une cuisine, de WC séparés, et d'une salle d'eau. L'ensemble est totalement encombré de matériels de stockage, le tout étant très encombré.





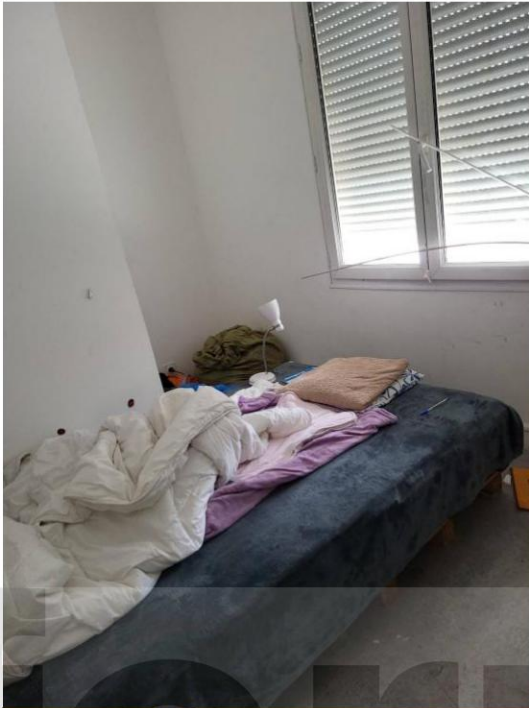




L'espace sous les toits est également utilisé comme usage de stockage, mais également aménagé avec un certain nombre de lits et sert de dortoir.

ferrari[©]
publicité







En annexe, un jeu de photos prises ce jour et diagnostics.

**EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSÉ LE PRESENT PROCÈS-VERBAL
DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**



Denis CALIPPE
Commissaire de Justice